

## Conseil municipal du 11/08/2020

Présents : Mmes Dalia Odile, Dussoulier Audrey, Groison Marie-Édith, Manea Rodica, Noël Aude, Savoye Marie-Paule ; Ms Benas Gilbert, Christel Daniel, Davanture Éric, Mazoyer Arnaud, Vitard Mickaël.

Étaient représentés : M. Royer Michel par M. Mazoyer Arnaud; Mme Gostomski Julie par Mme Groison Marie-Édith; M. Jorge Joaquim par M. Christel Daniel; Mme Wattebled Sylvie par M. Davanture Éric.

Secrétaire de séance : Mme Dalia Odile

Lecture du compte-rendu du 1<sup>o</sup> juillet 2020: adopté à l'unanimité.

### Délibérations :

- Lutte contre les inondations : attribution du marché de création de deux bassins de rétention : pour les travaux sur les deux bassins de rétention d'eau, à La Saule-Est et en face des anciens moulins, cinq entreprises se sont manifestées. Une nouvelle réunion avec le BTP Saône-Doubs a eu lieu pour retravailler les documents techniques. La société Eurovia, entreprise la mieux-disante, emporte le marché pour 40 574,80 € HT, soit 48 689, 76 € TTC. Le début des travaux sont prévus pour fin septembre, après les vendanges. Marché attribué à Eurovia, à l'unanimité.
- Effondrement du mur de la Rue de La Messe : procédure d'assignation en justice à l'encontre des entreprises. Rappel des faits : le début des travaux de réfection de cette rue ont commencé le 4/02/2019 ; le 11/03/2019, on a l'éboulement d'un mur de clôture en pierres sèches, le long de la rue de la Messe, causé par une dameuse de l'entreprise PERRILLAT Rabotage. Depuis cette date, des réunions diverses, avec l'intervention d'experts, ont eu lieu ; mais aucune entreprise n'a été reconnue responsable du sinistre. Afin de débloquent cette situation et défendre les intérêts de la commune, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour ester en justice à l'encontre des sociétés EUROVIA et PERRILLAT Rabotage : accepté à l'unanimité.
- Tarification de la garderie périscolaire et de la garderie du centre de loisirs en cas de dépassement d'horaire : le constat a été fait que des parents ne viennent pas récupérer leur(s) enfant(s) à la halte-garderie à l'heure indiquée, à de nombreuses reprises, ce qui occasionne un surcoût financier pour la commune, au niveau du personnel de la halte-garderie. Proposition de mettre en place un tarif en cas de dépassement. Proposition de 10 € par quart d'heure supplémentaire (du 1<sup>o</sup> septembre 2020 au 31 août 2021) : accepté à l'unanimité.

### Questions diverses :

- Point sur les services de la petite enfance en lien avec le Grand-Chalon : la petite enfance est une compétence du Grand-Chalon. Les assistantes maternelles sur St Désert, dépendent du RAM de Givry ; pour pouvoir participer au Ram de Givry, il leur suffit de donner leurs coordonnées à l'animatrice. Le problème est que pour l'accueil collectif, St Désert dépend d'un secteur qui va jusqu'à St Léger-sur-Dheune. Le vice-président chargé de la Petite Enfance et son équipe proposent de rencontrer les assistantes maternelles. M. Vitard Mickaël s'est déjà mis en relation avec celles-ci pour faire le point.
- Point sur les animations communales : M. Vitard propose de contacter une association « vieilles murailles », spécialisée dans les murs en pierre sèche, pour une information, voire une formation à la population.

Le forum des associations aura lieu le vendredi 4/09 à 16h, devant le restaurant scolaire.

- Affaissement de la chaussée Rue de Tenange : mise en place d'une procédure judiciaire. Une partie de la route de Tenange s'affaisse du côté de la Nationale RCEA. Une procédure judiciaire sera initiée avec l'assurance Groupama, avec l'attribution d'un avocat.
  
- Travaux de voirie :
  - Réfection du Chemin du Moulin à Vent : Un devis a été fait par Eurovia pour 9 476.64 € TTC.
  - Chaussée sous le pont de la Montée : Le passage piétonnier souterrain est souvent envahi d'eau et de boue. La réfection de ce passage ne pourra se faire qu'à la main, à cause de la hauteur du passage. Le devis des travaux s'élève à 12 342 .05 € TTC.